

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 11 novembre 2019 à compter de 19h37.

<b>Étaient présents :</b>	<b>La Mairesse</b>	<b>Anne Guylaine Legault</b>
	<b>Les conseillers</b>	<b>Gaétan Dutil Manon Bissonnette Dominic St-Laurent Carine Gohier</b>
	<b>Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim</b>	<b>Steve Deschenes</b>
<b>Sont absentes</b>	<b>Les conseillères</b>	<b>Sophie Chénier Annie Dufort</b>

### ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. AVIS DE MOTION
5. RÉSOLUTIONS
  - a) MIGRATION DES SERVEURS HÉBERGÉS À LA MRC VERS WINDOWS SERVEUR 2019
  - b) MANDAT À URBACOM CONSULTANTS – ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME
  - c) OFFRE DE SERVICE – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES
  - d) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
  - e) CHANGEMENT DE RÉSERVOIRS PÉTROLIERS
  - f) ~~DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL~~
  - g) ~~NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'UBANISME~~
  - h) FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

- i) ~~EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS~~
- j) ~~MANDAT À PFD AVOGATS~~
- k) CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLUB DE MOTONEIGES  
LE CLUB DES PIONNIERS DES LAURENTIDES
- l) EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN  
MÉNAGER
- m) AUTORISATION D'UTILISER LE CHEMIN DU LAC-CANARD  
PAR LE CLUB DES PIONNIERS DES LAURENTIDES

## 6. CHÈQUES ÉMIS

## 7. COMPTES À PAYER

- a) Comptes à payer du mois d'octobre 2019

## 8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

- a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019.

## 9. MOT DE LA MAIRESSE

## 10. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## 11. CORRESPONDANCES

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉSENCES

Mme la mairesse Anne Guylaine Legault préside la séance à laquelle assistent M<sup>mes</sup> les conseillères Manon Bissonnette, Carine Gohier, MM. les conseillers Dominic St-Laurent et Gaétan Dutil.

Est aussi présent : M. Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Résolution  
19-11-263

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu majoritairement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général, en retirant les points f) g) i) et j).

Résolution  
19-11-264

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Résolution  
19-11-265

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2019

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Avis de motion 4. AUCUN AVIS DE MOTION

RÉSOLUTIONS

Résolution  
19-11-266

5. a) MIGRATION DES SERVEURS HÉBERGÉS À LA MRC VERS WINDOWS SERVEUR 2019

ATTENDU QUE les serveurs de la municipalité sont hébergés par la MRC;

ATTENDU QUE nos serveurs utilisent la version 2008 de Windows;

ATTENDU QUE Microsoft ne supportera plus sa version Windows 2008 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité doit migrer l'ensemble des serveurs hébergés à la MRC vers Windows Serveur 2019;

ATTENDU QUE cette migration nécessitera la réinstallation des logiciels de PG Solutions;

ATTENDU QUE PG Solutions a soumis une offre de service pour la réinstallation de leurs logiciels au montant de 1035.00\$, plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides approuve l'offre de service de PG Solutions au montant maximal de 1035.00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-267

5. b) MANDAT À URBACOM CONSULTANTS – ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a un besoin au niveau du service de l'Urbanisme;

ATTENDU qu'il est nécessaire de répondre aux attentes, aux questions des contribuables ainsi qu'à l'émission des permis et certificats;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE Urbacom consultants soit mandatée pour une assistance professionnelle en urbanisme, afin de combler les besoins de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, et ce, tel qu'édicte dans l'offre de services;

QUE le montant total alloué soit d'un maximum de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-268

5. c) OFFRE DE SERVICE – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un fournisseur informatique pour ses besoins en bureautique et la gestion de son parc;

ATTENDU QUE l'actuel fournisseur informatique de la municipalité, Service informatique des Laurentides n'est plus en affaire;

ATTENDU QUE Groupe DL solutions informatiques a soumis une offre de service au montant de 216.64\$ par mois, plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides octroie le contrat pour ses services informatiques a Groupe DL solutions informatiques pour un montant maximal de 216.64\$ par mois, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-269

5. d) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu unanimement :

Que le conseil de Sainte-Lucie-des-Laurentides approuve les dépenses d'un montant de 22 921.49 \$ relatives aux travaux

d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-270

5. e) CHANGEMENT DE RÉSERVOIRS PÉTROLIERS

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de 2 réservoirs pétroliers pour ses besoins au garage municipal;

ATTENDU QUE l'assureur a informé la municipalité à l'effet que le cycle de vie règlementaire de ces réservoirs arrive à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité seront renouvelables le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation de remplacer lesdits réservoirs afin de renouveler sa couverture d'assurance;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu 2 soumissions de fournisseurs de produits pétroliers dont Grand'Maison chauffage-climatisation et Pétrole Pagé;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides octroie le contrat afin de changer ses 2 réservoirs pétroliers à Pétrole Pagé pour un montant maximal de 7310.00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-271

5. f) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL - Retiré

Résolution  
19-11-272

5. g) NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'UBANISME - Retiré

Résolution  
19-11-273

5. h) FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019 à midi au 3 janvier 2020 inclusivement, réouverture le 6 janvier 2020;

QUE la bibliothèque sera fermée les 24, 25, 31 décembre 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'horaire habituel prévaudra pour les autres journées.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution 19-11-274 5. i) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS Retiré

Résolution 19-11-275 5. j) MANDAT À PFD AVOCATS – Retiré

Résolution 19-11-276 5. k) CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLUB DE MOTONEIGES LE CLUB DES PIONNIERS DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le club de motoneiges est en campagne de financement afin de publier leur carte de sentier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite du club de motoneiges pour que la municipalité achète un espace publicitaire sur leur carte;

ATTENDU QUE le club de motoneiges, le club des pionniers des Laurentides contribue à l'achalandage de visiteurs sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides contribue à la campagne de financement du Club des pionniers des Laurentides en achetant un espace publicitaire sur la carte du Club au coût de 300,00\$, plus les taxes applicables afin de contribuer à l'impression de leur carte de sentier et que la somme soit perçue au compte contributions et dons.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution 19-11-277 5. l) EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT le départ de M. Simon Valiquette à titre de préposé à l'entretien ménager;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu :

QUE Mme Line Isabelle soit et est embauchée comme salariée régulier à temps partiel à titre de préposée à l'entretien ménager en date du 11 novembre 2019.

QUE la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

Mme la mairesse appelle au vote;

Pour l'embauche d'une préposée à l'entretien ménager :  
Mmes les conseillères Manon Bissonnette, Carine Gohier et  
M. le conseiller Dominic St-Laurent;

Contre l'embauche d'une préposée à l'entretien ménager : M.  
le conseiller Gaétan Dutil.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE  
2019

Résolution  
19-11-278

5. m) AUTORISATION D'UTILISER LE CHEMIN DU LAC-  
CANARD PAR LE CLUB DES PIONNIERS DES  
LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du Club des pionniers  
des Laurentides une demande de relocalisation d'une courte  
section du sentier de motoneige localisé au chemin du Lac-  
Canard;

ATTENDU QUE cette relocalisation pour une distance de  
plus ou moins 125 mètres empruntera le fossé du chemin du  
Lac-Canard;

ATTENDU QUE le Club des pionniers des Laurentides sera  
responsable de l'affichage et du balisage de la section de leur  
sentier empruntant le chemin du Lac-Canard;

ATTENDU QUE le Club des pionniers des Laurentides est  
responsable de l'entretien de leur sentier;

ATTENDU QUE le Club des pionniers des Laurentides est  
responsable de tous dommages pouvant être occasionnés  
par l'usage du chemin du Lac-Canard pour le sentier de  
motoneiges;

ATTENDU QUE le Club des pionniers des Laurentides  
fournira à la Municipalité les lettres d'ententes avec les  
propriétaires limitrophes du sentier longent le chemin du Lac-  
Canard;

ATTENDU QUE cette autorisation sera d'une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE le Club des pionniers des Laurentides ne  
coupera pas d'arbres sur l'emprise du chemin du Lac-Canard;

EN CONSÉQUENCE ET POUR SES MOTIFS, sur la  
proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est  
résolu :

QUE la Municipalité autorise le Club des pionniers des  
Laurentides d'utiliser à ces frais le chemin du Lac-Canard  
pour la relocalisation du sentier de motoneiges.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE  
2019

Résolution  
19-11-279

6. CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général ayant déposé la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2019. M. le conseiller Dominic St-Laurent, propose que le montant total de 26 534.17\$ pour les chèques émis soit approuvé.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution  
19-11-280

7. COMPTES À PAYER

Sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 344 579.05\$ soient et sont acceptés et l'autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

a) Le directeur général par intérim dépose le rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019.

9. MOT DE LA MAIRESSE

10. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

11. CORRESPONDANCES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 20h43 à 21h25)

Résolution  
19-11-281

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 21h26.

---

Anne-Guyline Legault, mairesse

---

Steve Deschenes, directeur général par intérim